



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### revalorisation

Question écrite n° 72253

#### Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la pénurie d'ingénieurs français. En effet la numérisation de l'ensemble des secteurs de notre économie va nécessiter dans les prochaines années l'emploi de nombreux ingénieurs. Mais ce métier est victime d'une mauvaise image qui renvoie à des conceptions passéistes de cette profession. L'éducation nationale a un rôle majeur à jouer afin de valoriser ces métiers, en améliorant les processus de sélection et d'orientation des élèves vers ces filières qui débouchent dans la quasi-totalité des cas à un emploi en CDI. Il souhaiterait connaître ses intentions pour promouvoir le métier d'ingénieur qui est en plein développement.

#### Texte de la réponse

Selon un certain nombre d'études, dont celles de l'agence pour l'emploi des cadres (APEC) et du comité d'études des formations d'ingénieurs (CEFI), l'hypothèse d'un déficit en élèves ingénieurs peut être invalidée. En effet, certains secteurs comme le bâtiment et les travaux publics ou la chimie-biologie présentent des difficultés d'insertion et le seul flux annuel des diplômés ingénieurs couvre mathématiquement les créations nettes annuelles de nouveaux recrutements d'ingénieurs. En dehors de certains cas spécifiques de pénurie comme dans le domaine du numérique, les difficultés d'insertion structurelles observées pour un petit nombre de titulaires d'un titre d'ingénieur incitent à la prudence. Afin de répondre aux difficultés décrites précédemment, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche travaille à un renforcement de la mise en cohérence de l'offre de formation dans les métiers de l'ingénieur. Celle-ci passe par une meilleure complémentarité entre les formations de master et celles d'ingénieur. Le développement renforcé de l'apprentissage au sein des écoles d'ingénieurs apparaît également comme un élément majeur de réponse. De même, la formation tout au long de la vie permet de répondre à des besoins précis des entreprises. Par ailleurs, le métier d'ingénieur n'entrant pas en France dans le cadre des professions réglementées, il n'est pas nécessaire de porter le titre d'ingénieur diplômé pour en exercer les fonctions au sein d'une entreprise. Enfin, la plus grande continuité entre les études secondaires et les études supérieures énoncée par la loi, l'ouverture plus grande de l'enseignement supérieur aux élèves issus des filières technologiques ainsi que les mesures en faveur de l'apprentissage, permettront d'augmenter et de diversifier le vivier des futurs élèves ingénieurs et plus largement des filières technologiques et scientifiques du supérieur qui irriguent les métiers de l'ingénierie. Les établissements autorisés à délivrer le titre d'ingénieur à leurs diplômés tendent aujourd'hui vers plus d'ouverture, de diversité et d'adaptabilité, tout en conservant les spécificités inhérentes à un recrutement sélectif. Aujourd'hui, seule la moitié des étudiants recrutés dans les écoles d'ingénieurs est issue des classes préparatoires. Le reste des recrutements, qu'ils soient sur concours ou sur dossier, est largement ouvert aux étudiants en provenance de l'université, des instituts universitaires de technologie ou disposant d'un brevet de technicien supérieur. Les universités, au sein d'écoles internes, forment des ingénieurs très demandés sur le marché du travail. Cette diversité se retrouve également dans la création de classes préparatoires lettres et sciences sociales (B/L) mêlant sciences sociales, mathématiques, histoire, français, philosophie et langues vivantes. Diverses passerelles entre les formations existent ainsi que des recrutements à différents moments du cycle de formation.

Ces établissements accueillent une proportion significative d'étudiants boursiers (de 20 % à 36 % suivant les établissements) qui a augmenté de près de 24 % sur les quatre dernières années. Enfin, près de 30 % des formations sont proposés par la voie de l'apprentissage. De nombreuses écoles sont également engagées dans des actions de promotion des métiers d'ingénieur et d'ouverture sociale. Par exemple, le dispositif des « cordées de la réussite » vise à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence et parmi elles, celles qui conduisent aux métiers d'ingénieur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Cresta](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72253

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 janvier 2015](#), page 19

**Réponse publiée au JO le :** [28 juillet 2015](#), page 5773